



PROJET SALF

Rapport d'activités Juin 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	3
3 Légal	4
4 Media.....	5
5 Management	9
6 Relations extérieures	10
7 Conclusion	11

Points principaux

- 1 Opération d'arrestation le 02/06 2016 en région du Sénégal, à Ziguinchor, ayant conduit à l'arrestation d'un 1 trafiquant, Falou Thiam, Mouhamdou Fallou THIAM est pris en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement. Au total, après l'arrestation et la perquisition à sa boutique de Cap Skiring, 789 bracelets poils d'éléphants, 200 bracelets 43 bracelets ,8 colliers 7 bagues argent poils d'éléphants, 2 dents de lion 10 griffes de lions 10 fils poils d'éléphants ont été saisis par devers lui.
- Poursuite de la formation des 7 derniers éléments de la CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti Trafic) le 09/06/16 avec une formation théorique sur la criminalité faunique et les différentes méthodes de dissimulation de la contrebande dans les bagages aéroport puis à la suite une formation pratique axée sur 1 vol en provenance de Cote d'Ivoire.
- Dans le cadre de ses activités de suivi juridique, suite à deux opérations menées à Ziguinchor respectivement en mai et juin, des formations, démarches et entretiens ont été effectués par le département légal avec les autorités en charge de l'application de la loi faunique de la région. Le jugement des 2 trafiquants est intervenu
- Les 2 enquêteurs en test depuis mars 16 sont recrutés au 01/06/16.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	10
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	8

- **10** enquêtes ont été réalisées durant le mois de Mai 2016 dans **3** régions.

Durant le mois d'Avril 2016, le département d'investigation a mené **10** enquêtes dont **1** a abouti à une opération. Le nombre de nouveaux trafiquants identifiés est de **08**.
Les investigations portaient sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	1
Nombre de trafiquants en fuite	0

1 opération a eu lieu au mois de juin 2016.

1 Opération d'arrestation le 02/06 2016 en région du Sénégal, à Ziguinchor, ayant conduit à l'arrestation d'un 1 trafiquant, Falou Thiam, Mouhamdou Fallou THIAM est pris en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement. Au total, après l'arrestation et la perquisition à sa boutique sise à Cap Skiring, 789 bracelets poils d'éléphants, 200 bracelets 43 bracelets ,8 colliers 7 bagues argent poils d'éléphants, 2 dents de lion 10 griffes de lions 10 fils poils d'éléphants ont été saisis par devers lui.



Suite à un faible réquisitoire du ministère public à l'audience de plaidoiries du 16 Juin 2016 après le renvoi du 09 pour la présence de l'avocat de la partie civile, des démarches ont été menées auprès des autorités administratives et judiciaires en vue d'obtenir un rabat de délibéré auprès du tribunal pour permettre la réouverture des débats et la production de preuves supplémentaires.

À cet effet un rapport oral d'agent infiltré a été dressé par l'inspection régionale des eaux et forêts de Ziguinchor pour être communiqué au parquet en guise de motivation de la requête en rabat de délibéré. Suite au refus de Rabat e délibéré des notes « en cours de délibéré » ont été déposées et communiquées aux différentes parties, notamment le parquet et la défense, avant la dernière audience du jeudi 23 Juin 2016.



A cette dernière audience du 23/06/16 le tribunal a rendu sa décision au regard des plaidoiries et réquisitoires préalablement faits par les différentes parties et a condamné les prévenus Boubacar Goudiaby et Mouhamadou Fallou THIAM respectivement à une peine d'un (1) mois assortis de sursis et 100000 FCFA d'amende et (3) mois sursis en plus d'une amende de 500000 FCFA

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	3 Tribunal d'instance de Ziguinchor, cas Thiam et cas Goudiaby
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	2 (23 jours pour Thiam – 25 jours pour Goudiaby) Maison d'arrêt et de correction de Ziguinchor
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	2

3 audiences sont tenues dans **1** tribunal de Ziguinchor avec **2** présumés trafiquants poursuivis dont **2** en détention et **0** sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

- A la date **du 02 Juin 2016**, un trafiquant du nom de Mouhamdou Fallou THIAM est pris en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement.

Au total, après l'arrestation et la perquisition à sa boutique sise à Cap Skiring, 789 bracelets poils d'éléphants, 200 bracelets 43 bracelets ,8 colliers 7 bagues argent poils d'éléphants, 2 dents de lion 10 griffes de lions 10 fils poils d'éléphants ont été saisis par devers lui.

Suite à cette arrestation, le département légal a suivi avec intérêts les procédures judiciaires y afférentes notamment, assister aux auditions et aux rédactions des procès-verbaux d'infractions de la police et de l'inspection Régionale des Eaux et Forêts, procéder à la rédaction de l'analyse juridique, visiter les cellules pour s'assurer de la présence des trafiquants en garde à vue, collaborer avec l'avocat dans le cadre des procédures à effectuer.

- Le même travail a été fait concernant le trafiquant El Hadji Boubacar Diaby GOUDIABY arrêté deux jours plus tôt en possession de 16 carapaces de tortue marines fraîches.
- Par ailleurs, suite à un faible réquisitoire du ministère public à l'audience de plaidoiries du 16 Juin 2016 après le renvoi du 09 pour la présence de l'avocat de la partie civile, des démarches ont encore été menées par le département légal auprès des autorités administratives et judiciaires en vue d'obtenir un rabat de délibéré auprès du tribunal pour permettre la réouverture des débats et la production de preuves supplémentaires.



- À cet effet un rapport oral d'agent infiltré a été dressé par l'inspection régionale des eaux et forêts de Ziguinchor sur demande et proposition de modèle par SALF pour être communiqué au parquet en guise de motivation de la requête en rabat de délibéré.
- Des notes en cours de délibéré ont également été déposées et communiquées aux différentes parties, notamment le parquet et la défense, avant la dernière audience du jeudi 23 Juin 2016.
- A cette dernière audience du 23, le tribunal malgré la requête en rabat de délibéré déposée a rendu sa décision au regard des plaidoiries et réquisitoires préalablement faits par les différentes parties et a condamné les prévenus Boubacar Goudiaby et Mouhamadou Fallou THIAM respectivement à une peine d'un (1) mois assortis de sursis et 100000 FCFA d'amende et (3) mois sursis en plus d'une amende de 500000 FCFA
- Relativement aux rencontres, deux juges et un substitut du parquet du tribunal de grande instance de Dakar ont été rencontrés, avec qui, il a été échangé des difficultés d'application effective de la loi faunique, suivant que les sanctions sont très faibles au Sénégal, ceci relativement aux deux affaires de Ziguinchor.
- Concernant les entretiens, le chef de l'inspection départemental des eaux et Forêts, le chef de secteur des grands travaux, un des adjudants de la poste de police de « YAMA TOGNE » ont été rencontrés et formés la criminalité faunique et la rédaction des procès-verbaux de constations d'infraction.
- Des rencontres ont également été faites avec les points focaux criminalité faunique notamment avec le juge du tribunal de grande instance de Ziguinchor, le procureur de la république, un des substituts, le commissaire de la police, les lieutenants chefs du secteur département Eaux et Forêts de Ziguinchor. Des documents tels que des notes sur la criminalité faunique, la convention CITES, le code de la chasse et les analyses de loi leur ont été remis.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 12			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	8	4

- Au courant du mois de juin 16, il y a eu production de **12** pièces médiatiques dans la presse dakaroise en ligne dont **0** pièces télévision, **0** pièces radio, **8** pièces internet et **4** pièces presse papier.

Suite aux opérations du 31 mai et 02 juin 2016 ayant conduit aux arrestations des 02 trafiquants poursuivis pour détention, circulation et commercialisation illégales d'espèces animales intégralement protégées. Le premier a été condamné à 1 mois de sursis avec 100.000 FCFA d'amende et le second à 3 mois de sursis avec 500.000 FCFA d'amende. En conséquence à ces arrestations et condamnations, le département média de SALF a eu production de 12 pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont 0 pièce télévision, 0 pièce radio, 08 pièces internet et 04 pièces presse papier.

Les principaux médias ayant relaté l'affaire sont :

Sur l'internet au niveau international :

- Néant

Sur l'internet au niveau national :

- Seneweb ;
- Dakaractu ;
- Seneweb ;
- Leral ;
- Igfm ;
- Le soleilonline ;
- Sudonline ;
- L'Asquotidien ;

Pour la presse papier au niveau national :

- libération
- Lesoleil
- La tribune
- L'As

- Quelques exemples de pièces médiatiques internet :

mangeurs d'hommes et les gendarmes

Ziguinchor : Deux trafiquants arrêtés avec 1081 pièces d'ivoire

Par SenewebNews | Seneweb.com | Mercredi 08 juin, 2016 20:06 | Consulté 2547 fois | 1 commentaires Favoris A A A

Faits-Divers | Mots Clés: Ivoire, Trafiquants, Casamance, Arrestation | -Imprimer| Envoyer

Partager sur facebook Tweet source: 0 Seneweb.com G+



Le secteur départemental de l'administration des eaux et forêts de Ziguinchor, renforcé par les éléments de la police du commissariat central, avec l'appui technique du projet Sénégal Application Loi Faunique (Salf), a mis la main sur deux personnes.

Le premier, Fallou Thiam a été trouvé porteur de 1069 objets en ivoire et poils d'éléphant d'Afrique ainsi que 12 produits illicites issus du lion d'Afrique. 797 bracelets et colliers en ivoire et 200 bracelets confectionnés en poils d'éléphant ont été saisis lors de son arrestation. A la suite d'une perquisition à sa boutique à Cap Skiring, il a encore été trouvé et saisi 72 bracelets et colliers confectionnés en ivoire et poils d'éléphant, ainsi que de 10 griffes et 2 dents de lion, une espèce elle aussi protégée au Sénégal.

La 2e personne, Babacar Goudiaby, a lui été arrêté avec 16 carapaces fraîches de tortues marines. Il risque une peine d'un an ferme de prison et une amende de 1.200.000 FCFA.

Placés en garde à vue, ils seront incessamment présentés au Procureur de la République.

Dakaractu | Laser du Lundi | Contribution | Télévision | Radio | People & Sport

Mosquée Sendou

Aide & Solidarité
Pour la construction de la Grande Mosquée de Sendou

Banque Islamique du Sénégal
Numéro compte 2510 27730177-83
Code banque 50079 Code Guichet 01101
Swift : ISSMMD33 Contact : 78 526 32 61

Rufisque - Bargny

Accueil > Textes

Lutte contre la criminalité faunique au Sénégal : Opérations « coup de poing » à Ziguinchor pour une saisie record de 1081 pièces d'ivoire, poil d'éléphant, trophées de lion et 16 carapaces de tortue verte espèce hautement menacée de disparition



Le secteur départemental de l'administration des eaux et forêts de Ziguinchor, renforcé par les éléments de la police du commissariat central, avec l'appui technique du projet Sénégal Application Loi Faunique (SALF), a arrêté deux trafiquants en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et certainement capture de trophées d'espèces animales intégralement protégées par la Convention de Washington de 1977 à laquelle le Sénégal est partie, la loi sénégalaise de 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et le décret pris en application de cette loi.

Le 1^{er} trafiquant international, Mr Fallou THIAM, a été arrêté en possession d'une quantité record et historique pour le Sénégal de 1069 objets en ivoire et poils du très menacé éléphant d'Afrique ainsi que 12 produits illicites issus du lion d'Afrique. Ce ne sont pas moins de 797 bracelets et colliers en ivoire puis 200 bracelets confectionnés en poils d'éléphant qui ont été saisis lors de son arrestation en flagrant délit. A la suite d'une perquisition à sa boutique à Cap Skirring il a encore été trouvé et saisi 72 bracelets et colliers confectionnés en ivoire et poils d'éléphant, ainsi que de 10 griffes et 2 dents de lion, une espèce elle aussi intégralement protégée au Sénégal, ce qui porte la saisie totale pour ce seul trafiquant à 1081 trophées fauniques illicites.

Le 2^{ème} trafiquant, Mr Babacar Goudiaby, a quant à lui été arrêté en flagrant délit, 2 jours plus tôt, avec en sa possession, 16 carapaces fraîches de tortues marines et risquerait selon un expert de la criminalité faunique qui a préféré garder l'anonymat, une peine d'un an ferme de prison avec éventuellement une amende de 1.200.000 FCFA. Selon le même expert toujours, la sanction serait plus lourde s'il est retenu contre lui le délit de capture de ces tortues marines hautement menacées d'extinction dans leur milieu naturel sur l'ensemble de la planète. En effet l'état constaté des carapaces ne laisse aucun doute sur la mortalité récente des tortues saisiées.

Ces 2 trafiquants seront bientôt présentés devant la justice pour répondre de la gravité de leurs actes. Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 5^{ème} rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain. Ce commerce illégal, notamment le trafic d'ivoire, permet de financer des groupes terroristes qui ne disent pas leurs noms ; qu'il convient avec le contexte actuel du pays où la menace terroriste n'est plus un secret de sévèrement punir ces trafiquants. L'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants quant à la volonté des autorités en charge de l'application des lois relatives la protection de la faune afin que les normes qui font autorité en cette matière soient plus que jamais effectives pour la survie des espèces sauvages et la paix au Sénégal.

leral net | Watzchat | NOS MEMBRES T'ATTENDENT !

Accueil | Politique | Sports | Télé

Accueil > Actualités

Criminalité faunique à Ziguinchor : Saisie de 1081 pièces d'ivoire, poils d'éléphants, trophées de lion et 16 carapaces de tortues vertes

Rédigé par leral.net le Mercredi 8 Juin 2016 à 18:45 | 0 commentaires



Le secteur départemental de l'administration des eaux et forêts de Ziguinchor, renforcé par les éléments de la police du commissariat central, avec l'appui technique du projet Sénégal Application Loi Faunique (SALF), a arrêté deux trafiquants en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et certainement capture de trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ces espèces sont protégées par la Convention de Washington de 1977 à laquelle le Sénégal est partie, la loi sénégalaise de 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et le décret pris en application de cette loi.

Le 1^{er} trafiquant international, Mr Fallou THIAM, a été arrêté en possession d'une quantité record et historique pour le Sénégal de 1069 objets en ivoire et poils du très menacé éléphant d'Afrique ainsi que 12 produits illicites issus du lion d'Afrique. Ce ne sont pas moins de 797 bracelets et colliers en ivoire puis 200 bracelets confectionnés en poils d'éléphant qui ont été saisis lors de son arrestation en flagrant délit. A la suite d'une perquisition à sa boutique à Cap Skirring il a encore été trouvé et saisi 72 bracelets et colliers confectionnés en ivoire et poils d'éléphant, ainsi que de 10 griffes et 2 dents de lion, une espèce elle aussi intégralement protégée au Sénégal, ce qui porte la saisie totale pour ce seul trafiquant à 1081 trophées fauniques illicites.

Le 2^{ème} trafiquant, Mr Babacar Goudiaby, a quant à lui été arrêté en flagrant délit, 2 jours plus tôt, avec en sa possession, 16 carapaces fraîches de tortues marines et risquerait selon un expert de la criminalité faunique qui a préféré garder l'anonymat, une peine d'un an ferme de prison avec éventuellement une amende de 1.200.000 FCFA. Selon le même expert toujours, la sanction serait plus lourde s'il est retenu contre lui le délit de capture de ces tortues marines hautement menacées d'extinction dans leur milieu naturel sur l'ensemble de la planète. En effet l'état constaté des carapaces ne laisse aucun doute sur la mortalité récente des tortues saisiées.

Ces 2 trafiquants seront bientôt présentés devant la justice pour répondre de la gravité de leurs actes. Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 5^{ème} rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain. Ce commerce illégal, notamment le trafic d'ivoire, permet de financer des groupes terroristes qui ne disent pas leurs noms.

- Quelques exemples de pièces médiatiques de la presse journal :

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE AU SENEGAL
Opération coup de poing à Ziguinchor *Libération Presse 09/06/16*

Une opération coup de poing a été menée, hier, par le secteur départemental de l'administration des eaux et forêts de Ziguinchor. En conséquence, l'on décompte une saisie record de 1081 pièces d'ivoire, poils d'éléphants, trophées de lion et 16 carapaces de tortues vertes, espèce hautement menacée de disparition.

Le secteur départemental de l'administration des eaux et forêts de Ziguinchor, renforcé par les éléments de la police du commissariat central, avec l'appui technique du projet Sénégal Application Loi Faunique (SALF), a arrêté deux trafiquants en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et certainement capture de trophées d'espèces animales intégralement protégées par la Convention de Washington de 1977 à laquelle le Sénégal est partie, la loi sénégalaise de 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune et le décret pris en application de cette loi. Le premier trafiquant international, Fallou Thiam, a été arrêté en possession d'une quantité record et historique pour le Sénégal de 1069 objets en ivoire et poils du très menacé éléphant d'Afrique ainsi que 12 produits illicites issus du lion d'Afrique. Ce ne sont pas moins de 797 bracelets et colliers en ivoire puis 200 bracelets confectionnés en poils d'éléphant qui ont été saisis lors de son arrestation en flagrant délit. A la suite d'une perquisition dans sa boutique sise à Cap Skiring, 72 bracelets et colliers confectionnés en ivoire et poils d'éléphant, ainsi que de 10 griffes et 2 dents de lion, une espèce elle aussi intégralement protégée au Sénégal, ont été saisis. Ce qui porte la saisie totale pour ce seul trafiquant à 1081 trophées fauniques illicites. Le deuxième trafiquant, Babacar Goudiaby, a quant à lui été arrêté en flagrant délit, 2 jours plus tôt, avec en sa possession, 16 carapaces fraîches de tortues marines et risquerait, selon un expert de la criminalité faunique qui a préféré garder l'anonymat, une peine d'un an ferme de prison avec éventuellement une amende de 1.200.000 F CFA. A ses yeux, la sanction serait plus lourde s'il serait retenu contre lui le délit de capture de ces tortues marines hautement menacées d'extinction dans leur milieu naturel sur l'ensemble de la planète. En effet, l'état constaté des carapaces ne laisse aucun doute sur la mortalité récente des tortues saisies.

Les mis en cause seront bientôt présentés devant la justice pour répondre de la gravité de leurs actes. Pour rappel, le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le 5ème rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain. Ce commerce illégal, notamment le trafic d'ivoire, permet de financer des groupes terroristes qui ne disent pas leurs noms ; qu'il convient avec le contexte actuel du pays où la menace terroriste n'est plus un secret de sévèrement punir ces trafiquants. L'objectif de ces arrestations, encore une fois, est de donner un signal fort aux trafiquants quant à la volonté des autorités en charge de l'application des lois relatives à la protection de la faune afin que les normes qui font autorité en cette matière soient plus que jamais effectives pour la survie des espèces sauvages et la paix au Sénégal.

Yandé Diop

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE AU SENEGAL *Soleil Presse 09/06/16*
Deux personnes arrêtées à Ziguinchor avec plus 1.000 produits de contrebande

Dans un contexte d'extinction massive des espèces sauvages au Sénégal et dans le monde, le braconnage se poursuit. Deux hommes ont été arrêtés à Ziguinchor en possession d'une quantité importante de produits de contrebande.



Une boutique confectionnée en ivoire et poils d'éléphant

L'administration des Eaux et Forêts de Ziguinchor et les éléments du commissariat central de ladite ville, avec l'appui technique du projet Sénégal-application de la loi faunique (Salf), ont arrêté deux personnes en possession de plus de 1.000 produits d'espèces protégées par la loi. Ils ont été présentés à la justice. L'un des présumés trafiquants a été arrêté en possession de 1.069 objets en ivoire et poils d'éléphant, espèce très menacée, ainsi que 12 produits illicites issus du lion d'Afrique. C'est une saisie record et historique au Sénégal. A la suite d'une perquisition à sa boutique à Cap Skiring, il a encore été découvert et saisi 72 bijoux confectionnés en ivoire et poils d'éléphant, ainsi que 10 griffes et deux dents de lion, une espèce aussi intégralement protégée au Sénégal. Ce qui porte la saisie totale pour ce seul présumé trafiquant à 1.081 produits de contrebande. Quant à l'autre, il a été arrêté deux jours plus tôt, avec en sa possession 16 carapaces fraîches de tortues marines. Il a avoué avoir vendu une quantité similaire juste avant son arrestation. Selon un expert de la criminalité faunique, ces deux personnes risquent une peine d'un an de prison ferme avec éventuellement une amende de 1.200.000 FCfa. Concernant le présumé trafiquant de carapaces de tortues, poursuit ce même expert, la sanction serait plus lourde s'il était retenu contre lui le délit de capture. Selon les agents qui ont arrêté cette personne, l'état constaté des carapaces ne laisse aucun doute sur la mortalité récente des tortues saisies, alors que cette espèce, la tortue verte, est hautement menacée d'extinction dans son milieu naturel sur l'ensemble de la planète. Le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui occupe le cinquième rang des commerces illicites dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment et le trafic d'être humain. Cette activité illicite, notamment le trafic d'ivoire, permet, selon certains, de financer des groupes terroristes. L'objectif visé à travers ces arrestations, souligne les agents, est de donner un signal fort aux trafiquants quant à la volonté de l'Etat de mettre fin au trafic pour assurer la survie des espèces et combattre le crime organisé.

Ndiol Maka SECK

- 8 liens internet

1. http://admin.seneweb.com/news/Faits-Divers/ziguinchor-deux-trafiquants-arretes-avec_n_184499.html
2. http://www.dakaractu.com/Lutte-contre-la-criminalite-faunique-au-Senegal-Operations-coup-de-poiing-a-Ziguinchor-pour-une-saisie-record-de-1081_a112318.html
3. https://senego.com/2016/06/08/criminalite-faunique-plus-de-1081-pieces-divoire-saisies-a-ziguinchor-un-record-historique_327215.html
4. http://www.leral.net/Criminalite-faunique-a-Ziguinchor-Saisie-de-1081-pieces-d-ivoire-pois-d-elephants-trophees-de-lion-et-16-carapaces-de_a173416.html
5. <http://www.igfm.sn/lutte-contre-la-criminalite-faunique-a-ziguinchor-saisie-de-plusieurs-pieces-divoire-et-de-carapace-de-tortues/>
6. <http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-29-31/item/50800-criminalite-faunique-deux-personnes-arretees-a-ziguinchor-avec-plus-1-000-produits-de-contrebande.html>
7. http://www.sudonline.sn/-operations-coup-de-poiing-a-ziguinchor-pour-une-saisie-record-de-1081-pieces-d-ivoire-et_a_30198.html
8. <http://www.lasquotidien.sn/index.php/societe/5919-les-eaux-et-forets-saisissent-1-081-pieces-d-ivoire-des-pois-d-elephant>

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	1
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Au chapitre des formations, à la date du **09 juin**, conjointement avec le service de sécurité intérieur de l'ambassade de France, le département management de SALF, le département légal a formé le second groupe des 7 éléments de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic



(CAAT) dans les locaux de l'ambassade de France à Dakar. Et une mise en pratique a été effectuée le même jour à l'aéroport de Dakar. A l'issue de cette formation menée en 3 modules d'une journée sur 2 ans, SALF a remis un certificat de formation aux 12 éléments de cette unité spéciale.



- Le 01/06/16 SALF recrute 2 enquêteurs à la suite de 3mois de test.
- Dans le cadre du partage d'expérience au sein du réseau EAGLE, le 25/05/16, Mr Serge Aniaka est venu rejoindre le team SALF afin d'appuyer l'opération d'arrestation du 02/06/2016 à Ziguinchor.
- La mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications nouveaux trafiquants toujours en hausse en Avril) et 1 opération à Ziguinchor est réalisée grâce aux investigations d'un des enquêteurs en test.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
4			6

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres et des échanges ont eu lieu avec:
 1. SSI, service de sécurité intérieure de l'Ambassade de France
 2. Inspection départementale des Eaux et Forêts, Mr le Directeur et son adjoint.
 3. Inspection régionale des Eaux et Forêts, l'adjoint point focal CITES
 4. Rencontre avec notre avocat Maître Bamba Cissé
 5. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
 6. Tribunal Régional et Départemental de Dakar, Messieurs les juges Thione, Thelico, Diagne, Dème, Gomis.
 7. Direction des Investigations Criminelles (DIC)
 8. Mr le Procureur de la république de Ziguinchor
 9. Mr le Commissaire du Commissariat Central de Ziguinchor
 10. Mr le Commissaire de la BMS (Brigade Mobile de la Sécurité) de Ziguinchor

7 Conclusion

- Le mois de juin 2016 est marqué par l'arrestation d'un trafiquant du nom de Mouhamdou Fallou THIAM est pris en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de trophées d'espèces animales intégralement. suite à un faible réquisitoire du ministère public à l'audience de plaidoiries du 16 Juin 2016 après le renvoi du 09 pour la présence de l'avocat de la partie civile, des démarches ont encore été menées auprès des autorités administratives et judiciaires en vue d'obtenir un rabat de délibéré auprès du tribunal pour permettre la réouverture des débats et la production de preuves supplémentaires. Le rabat de délibéré est refusé le 22/06/16 et l'affaire jugée à l'audience du 23/06/16 condamnent les prévenus Boubacar Goudiaby et Mouhamadou Fallou THIAM respectivement à une peine d'un (1) mois assortis de sursis et 100000 FCFA d'amende et (3) mois sursis en plus d'une amende de 500000 FCFA ce qui n'est absolument pas représentatif d'une peine dissuasive à la hauteur des faits reprochés. Une demande d'appel de ce jugement sera engagée devant la chambre pénale de la cour d'appel.
- La formation de la CAAT s'est achevée en juin, après 3 modules de formations. Il est important d'établir à présent un accord avec les autorités aéroportuaires de l'aéroport L Senghor afin de pouvoir appuyer régulièrement les éléments de la CAAT dans la reconnaissance des produits de contrebande et l'application de la loi faunique et de la CITES au Sénégal. Pour ce 1er semestre 2016, le nombre d'éléments des forces de l'ordre ayant subi une initiation à la criminalité faunique s'élève à **54** policiers/gendarmes.
- Nous souhaitons la bienvenue à nos 2 nouveaux enquêteurs au sein de SALF.